

## Les associations partenaires



- ▶ **Réseau Entraide Solidarité (RES)**  
Espace Juge Pascal  
69930 SAINT-LAURENT DE CHAMOUSSET  
☎ 04 74 26 36 46  
@ reseau.entraide@hotmail.fr



- ▶ **Centre Socio-culturel des Hauts du Lyonnais**  
57 rue des Tanneries  
69590 SAINT SYMPHORIEN-SUR-COISE  
☎ 04 78 48 46 14  
@ centresocioculturel@cscdeshautsdulyonnais.fr



- ▶ **Centre Socio-culturel l'Equipage**  
16 rue de Saint-Galmier  
42140 CHAZELLE-SUR-LYON  
☎ 04 77 54 95 03  
@ csx.chazelles@wanadoo.fr



- ▶ **Espace des Temps pour l'Accueil, les Initiatives et la Solidarité (ETAIS) dans les Monts du Lyonnais**  
7 rue du Moulin Blanc  
69610 SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE  
☎ 04 74 72 20 93  
@ etais.ass@sfr.fr

- ▶ **MSA Ain-Rhône**  
Morgane FOURNEL  
☎ 04 78 92 31 82  
@ fourn.el.morgane@ain-rhone.msa.fr

- ▶ **Communauté de communes des Monts du Lyonnais**  
Service Mobilité  
☎ 04 74 70 58 03  
@ mobilite@cc-mdl.fr



vous accompagner

## Covoiturage solidaire de proximité

Monts du Lyonnais



Mai 2017 - Conception et réalisation : MSA Ain-Rhône - Crédit photos : Téo Lammie - images comsa.

## Covoiturage solidaire de proximité

La MSA et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais proposent un dispositif de covoiturage basé sur la solidarité, en partenariat avec 4 associations : Espace des Temps pour l'Accueil, les Initiatives et le Social (ETAIS), Réseau Entraide Solidarité (RES), Centre Socio-culturel des Hauts du Lyonnais et Centre Socio-culturel l'Equipage.

## Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes sans moyen de locomotion et adhérentes à l'une des 4 associations.

## Pour quoi ?

Pour vous accompagner dans des déplacements occasionnels : visites médicales, démarches administratives et sociales, visites familiales, amicales, accès aux commerces de proximité, loisirs...

**Du lundi au samedi de 8h à 19h**

Sont exclus les transports pris en charge au titre de l'assurance maladie ou d'autres dispositifs des caisses complémentaires

## Où ?

Dans un rayon géographique limité à 30 km.

## Quelle sera votre participation ?

L'adhésion annuelle à l'association. Partage des frais au prorata du nombre de personnes dans la voiture, sur la base de 0,50 € /km.

## A qui vous adresser ?

Pour bénéficier de ce service, adressez-vous à l'une des 4 associations figurant sur le document. Elles vous remettront la liste des covoitureurs solidaires de votre commune. Si possible, prendre contact avec le covoitureur 48 heures avant le déplacement.

## Zone géographique desservie

Votre lieu de départ doit se situer sur l'une des communes ci-dessous.

